

AVS

Les Jeunes PLR veulent la retraite à 66 ans pour tous

La section jeunesse du Parti libéral-radical lance sa première initiative populaire. Elle veut augmenter l'âge de la retraite et le lier à l'espérance de vie. Mais surtout faire pression

L'essentiel

- **Le texte** L'initiative vise 66 ans pour tous d'ici à 2032, puis de lier ce seuil à l'espérance de vie.
- **L'accueil** Hors PLR, les réactions se font déjà vives.
- **Les remèdes** Diverses propositions tentent de panser l'AVS.

Lise Bailat Berne

Idéalement, elle aurait dû être lancée juste avant les élections fédérales, comme un petit stimulant sur la ligne d'arrivée. Mais les Jeunes libéraux-radicaux ont dû se résoudre, après quelques soucis de communication avec la Chancellerie, à commencer mardi la récolte des signatures de leur toute première initiative populaire fédérale. L'initiative dite «sur les rentes» entend faire pression sur un parlement de quinquas jugés incapables de réformer durablement le 1^{er} pilier.

Arborant un tee-shirt bleu avec un grand trou - allusion aux caisses de l'AVS -, les membres du comité d'initiative ont présenté leurs arguments à Berne. Ils disent d'abord l'urgence de prendre au sérieux les prévisions des offices de la Confédération, qui estiment que le déficit de l'AVS sera de 160 milliards de francs en 2045 si rien n'est entrepris. «Bien sûr, on peut dire que ce ne sont que des pronostics, relève Patrick Eugster, président du comité. Mais c'est comme pour le climat. Et en la matière, nous sommes tous d'accord de dire que ça ne peut pas continuer comme ça et que nous devons agir.»

«C'est du pragmatisme, pas de l'idéologie»

Comme les Jeunes PLR estiment impensable de renflouer les caisses en relevant uniquement les cotisations salariales ou en rabaissant les rentes, ils proposent d'agir sur l'âge de référence de la retraite. Ils veulent le porter progressivement à 66 ans pour les hommes et pour les femmes d'ici à 2032. Leur texte demande aussi de le lier à l'espérance de vie des Suisses. Selon leurs projections, les hommes nés après 1961 et les femmes après 1962 seraient touchés. Les actifs nés en 1976 arriveraient à la retraite à 67 ans.

Rien de radical, se défendent les initiants: la plupart des pays européens ont déjà fixé ou prévoient de porter la retraite à 67 ans en 2030. Tout comme la majorité d'entre eux connaissent un âge de référence identique pour les hommes et pour les femmes. En Suisse, le projet du conseiller fédéral Alain Berset qui prévoit d'augmenter la retraite des femmes de 64 à 65 ans est contesté au motif notamment que l'égalité salariale n'est toujours pas réalisée. Membre du comité d'initiative des Jeunes PLR,



Lancement
Les Jeunes PLR présentaient mardi à Berne leur première initiative fédérale.
PETER SCHNEIDER/KEYSTONE

Mélanie Racine rétorque qu'il n'y a pas lieu de lier les deux dossiers. Mais elle note quand même: «Avec notre initiative, hommes et femmes atteindraient la retraite au même âge en 2032. Cela donne assez de temps à la société pour aller de l'avant en matière d'égalité salariale.»

A contrario, une expertise de l'OCDE présentée lundi recommande à la Suisse de porter urgemment la retraite à 67 ans. Du coup, 66 ans en 2032, ça peut paraître timoré pour un parti de jeunes: «Nous ne faisons pas notre pub avec cette initiative, mais voulons assurer le financement de

l'AVS d'ici à 2045. C'est du pragmatisme, pas de l'idéologie», répond Nicolas Jutzet, responsable du comité pour la Suisse romande.

Reste que le texte n'agit que sur l'âge de la retraite et ne prévoit rien pour faire passer la pilule, que ce soit pour les travailleurs âgés ou les métiers pénibles. Les Jeunes PLR affirment qu'il faut le voir comme un complément au projet «AVS 21» d'Alain Berset. Pour le reste, Gian Brun, vice-président du comité d'initiative, souligne: «C'est un fait que les plus de 50 ans peinent à retrouver un job lorsqu'ils perdent le leur. Nous demandons au parlement un paquet

de mesures pour cette génération en parallèle à notre initiative.»

De la même manière, les Jeunes libéraux-radicaux se disent favorables à des solutions de branches lorsqu'elles sont nécessaires, par exemple la retraite à 60 ans dans la construction. «Augmenter l'âge de référence n'empêche en rien ce genre de compromis», assure Nicolas Jutzet. Membre du comité, la conseillère nationale Christa Markwalder (PLR/BE) résume: «Cette initiative ne peut pas résoudre tous les problèmes. Mais le parlement a besoin d'une impulsion venant de l'extérieur. Il s'agit aussi de donner aux jeunes l'es-

poir que le système des retraites continuera à fonctionner.»

«C'est absurde»

À l'instar de Christa Markwalder, deux des vice-présidents du PLR, Philippe Nantermod et Andrea Caroni, soutiennent le texte des jeunes. En revanche, dans les autres formations, il passe assez mal. «Proclamer la retraite à 66 ans pour tous ou à 67 ans comme l'avait fait Pascal Couchepin à l'époque, c'est absurde, réagit le conseiller national Benjamin Roldi (PDC/VS). On sait qu'une des solutions au financement des rentes réside dans la flexibilité du dé-

part à la retraite entre 62 et 70 ans. Mais il faut surtout que les gens trouvent un avantage à travailler plus longtemps.»

Responsable du domaine des assurances sociales à l'Union syndicale suisse, Gabriela Medici estime pour sa part que «parler de l'âge de la retraite en ce moment, vu la situation des prestations et les problèmes des travailleurs âgés, cela ne va pas dans la bonne direction.»



Lire l'éditorial en une:
«Faire mieux que la retraite à 66 ans»

AVS et prévoyance professionnelle: le point de la situation et les chantiers en cours

Le système de retraite repose sur trois piliers qui se complètent. Il y a d'abord l'AVS (1^{er} pilier), l'assurance vieillesse et survivants connue de tous. Elle est obligatoire et permet d'assurer un minimum vital à la retraite. Il y a ensuite la prévoyance professionnelle (2^e pilier). Elle est obligatoire pour les employés et les entreprises à partir d'un certain niveau de revenu. Elle est censée maintenir le niveau de vie habituel d'une personne retraitée. Il y a enfin le 3^e pilier, la prévoyance individuelle facultative. Cette dernière permet de mettre du beurre dans les épinars.

Ce système, qui repose sur des financements différents, est mis à

l'épreuve notamment à cause du vieillissement de la population. Les 1^{er} et 2^e piliers sont particulièrement concernés.

■ **Des milliards vont manquer à l'AVS (1^{er} pilier)** Les cotisations ne suffisent plus à payer les rentes. On est donc en train de puiser dans la fortune de l'AVS. La situation va encore s'aggraver d'ici à 2030 avec le départ à la retraite des baby-boomers. Un trou global de plusieurs dizaines de milliards est attendu. Il ne sera pas comblé avec le gros sucre de la Confédération, qui a décidé de verser 2 milliards supplémentaires à l'AVS par année.

■ **Le projet du Conseil fédéral pour réformer l'AVS** Baptisé «AVS 21», le projet vise à élever l'âge de la

retraite des femmes de 64 à 65 ans, comme pour les hommes. Pour les bas revenus, il est prévu des compensations financières d'un montant global de 700 millions. Le taux de TVA sera aussi augmenté de 0,7 point. Enfin, on introduira la retraite flexible de 62 à 70 ans.

■ **Les rentes de la prévoyance professionnelle baissent (2^e pilier)** Le déséquilibre entre le nombre de retraités et d'actifs progresse. De plus, les rendements des capitaux sont moins bons que par le passé. Du coup, les rentes prévues pour le 2^e pilier diminuent comme peau de chagrin, notamment sur toute la partie subobligatoire. Ce mercredi, le Conseil fédéral devrait fixer le taux d'intérêt minimal dans la pré-

voyance professionnelle applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

■ **Le projet des partenaires sociaux pour réformer la prévoyance professionnelle** Pour stabiliser le 2^e pilier, les syndicats et le patronat ont trouvé un terrain d'entente. Les premiers acceptent une diminution du taux de conversion, ce qui signifie une baisse des rentes. Les seconds font un geste en validant un bonus de 200 francs par mois supplémentaire par retraité, ce qui favorise les bas revenus. Cette proposition commune doit encore passer devant le Conseil fédéral et être acceptée par le parlement.

■ **Des initiatives populaires à droite et à gauche** Mis à part celle des Jeunes PLR, d'autres initiatives

populaires touchant la retraite ont été lancées ou sont en passe de l'être. Un exemple? Un ancien gérant de caisse de pension propose que l'âge de la retraite soit le même pour les hommes et pour les femmes, et qu'il soit ajusté à l'espérance de vie. Les rentes du 2^e pilier seraient adaptées en fonction des rendements des placements, de la démographie et du renchérissement. À gauche, les syndicats de l'USS sont sur le point de lancer une initiative pour une 13^e rente AVS. Ils estiment que, vu la dégradation du 2^e pilier, il devient primordial de renforcer le 1^{er} pilier. Ce d'autant plus que c'est l'assurance la plus sociale et redistributive. **Arthur Grosjean**